



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 28 mai 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Lamagistère, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D8-8-108

OBJET : ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

**APPROBATION ACQUISITION DÉGRILLEUR ET PLAN DE
FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM. MONESTES) : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane (a donné pouvoir à C. BOISSEAU)
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à B. GROUSSOU)
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à P. GIL)
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C. LE CORRE)
	:	M. ZANIN Daniel (a donné pouvoir à E. DELFARIEL)
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	Mme DUBOIS Corinne

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
M. AILHAS Gérard	:	Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame CHARPENTIER Pierrette a été désignée Secrétaire de séance.

2021D8-8-108

OBJET : ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

APPROBATION ACQUISITION DÉGRILLEUR ET PLAN DE FINANCEMENT
PRÉVISIONNEL

Le Président rappelle que lors du précédent conseil communautaire a été approuvé l'acquisition d'un dégrilleur pour la station d'épuration de Malause et son plan de financement.

Initialement, le coût estimé de cette acquisition était de 17 000 € HT. Les premiers devis font apparaître que le coût de cet équipement serait de 22 000 € HT.

Le Président propose :

- d'annuler la délibération en date 12 avril 2021,
- d'approuver l'acquisition d'un dégrilleur pour la station d'épuration de Malause dont le coût estimatif est de 22 000 € HT,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Conseil Départemental : 4 400 € (20%)
 - Autofinancement : 17 600 € (80%)
- de solliciter le Département sur la base citée ci-dessus,
- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'annuler la délibération en date 12 avril 2021,
- d'approuver l'acquisition d'un dégrilleur pour la station d'épuration de Malause dont le coût estimatif est de 22 000 € HT,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Conseil Départemental : 4 400 € (20%)
 - Autofinancement : 17 600 € (80%)

- de solliciter le Département sur la base citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

Fait à Valence d'Agen, le 3 juin 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 4 juin 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives


Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

12 JUIN 2021

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

12 JUIN 2021

AR PRÉFECTURE

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES APPROBATION ACQUISITION DEGRILLEUR ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Numéro de l'acte : 2021D8_8_108

Date de la décision : 03/06/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210603-2021D8_8_108-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 12/06/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaines de competences par themes / Environnement

Document : [99_DE-082-248200016-20210603-2021D8_8_108-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 12/06/2021 07:50:50

Date d'envoi de l'acte : 12/06/2021 07:52:44

Date de réception de l'AR : 12/06/2021 08:06:34